



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **24 juin 2013**

Délibération n° 2013-3982

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'Association pour la promotion des éco-entreprises lyonnaises (APPEL) pour son programme d'actions 2013

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 14 juin 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 26 juin 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à Mme Besson), Crédoz (pouvoir à M. Darne J.), Mme Peytavin (pouvoir à M. Claisse), MM. Rivalta (pouvoir à M. Longueval), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéréman), M. Fleury (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Nissanian), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Vergiat), Millet (pouvoir à M. Lévêque), Mme Rabatel (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Thévenot (pouvoir à M. Petit), Mme Tifra (pouvoir à M. Martinez), MM. Touléron (pouvoir à M. Fournel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : M. Barge, Mmes Bab-Hamed, Pallega, M. Thivillier.

Conseil de communauté du 24 juin 2013**Délibération n° 2013-3982**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention à l'Association pour la promotion des éco-entreprises lyonnaises (APPEL) pour son programme d'actions 2013**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'Association pour la promotion des éco-entreprises lyonnaises (APPEL) est une association qui rassemble les éco-entreprises de l'agglomération lyonnaise et de la région Rhône-Alpes. Elle vise à donner de la visibilité aux compétences environnementales et aux entreprises associées afin de développer leur activité et leurs produits. Son objet est de promouvoir les bonnes pratiques et les compétences environnementales de l'agglomération lyonnaise. L'association rassemble, aujourd'hui, une centaine de membres, en particulier des très petites entreprises (TPE) et des petites et moyennes entreprises (PME) de service ou industrielles, dans des domaines très variés tels que l'eau, l'air, le bruit, les déchets, les sols, les risques, la maîtrise de l'énergie.

Avec l'intégration croissante des notions de développement durable dans les politiques publiques et les stratégies d'entreprises privées, l'APPEL travaille plus particulièrement 2 grands axes de développement : la performance énergétique et l'écologie industrielle et territoriale. Elle propose une sensibilisation technique aux leviers d'intervention de ces acteurs (plan climat, zones d'aménagement durable, etc.), qui sont autant d'éléments d'appui pour le plan climat de l'agglomération et la politique de développement que la Communauté urbaine de Lyon souhaite mettre en œuvre en matière de cleantechs.

a) - Objectifs

La Communauté urbaine et ses partenaires économiques ont souhaité faire émerger l'agglomération, sur la période 2008-2014, parmi les références européennes en matière de "cleantech" (éco-technologies ou technologies propres). Pour cela, la politique de développement économique conduite s'est construite autour de 3 axes :

- miser sur l'innovation dans les secteurs prioritaires que sont la chimie et le transport urbain, pour accélérer leur mutation,
- agir concrètement en faisant de l'agglomération, le territoire d'expérimentation des offres environnementales innovantes pour les adapter aux usages et aux marchés urbains de demain,
- transformer l'image actuelle de l'agglomération, en matière d'environnement, en misant sur les complémentarités possibles entre développement économique et développement durable (plan climat, Agenda 21, etc.).

Le réseau des éco-entreprises qu'anime l'APPEL rassemblant, aujourd'hui, plus de 100 adhérents, se positionne comme un acteur de la mise en œuvre de cette stratégie de développement des éco-technologies sur l'agglomération. A travers l'action de l'association, la Communauté urbaine souhaite promouvoir ces savoir-faire locaux. Par ailleurs, la mission de sensibilisation technique des acteurs publics et privés au développement durable conduite par l'association vient en appui des objectifs du plan climat de l'agglomération.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2012 et bilan

Par délibération n° 2012-3064 du 25 juin 2012, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 70 000 € au profit de l'association APPEL dans le cadre de son programme d'actions 2012.

Fin 2012, l'association compte une centaine d'adhérents, dont près de 90 % sont des très petites entreprises, petites et moyennes entreprises (TPE-PME). Le plan d'actions 2012 s'est traduit par :

- l'animation de 7 groupes de travail, soit 45 réunions avec une moyenne de 68 entreprises participantes,
- l'organisation de 2 conférences techniques sur les thématiques du management de l'énergie en entreprise (5 intervenants, 30 participants) et le management des mesures environnementales (10 intervenants, 35 participants),
- l'organisation de 3 conférences de sensibilisation sur la performance énergétique des entreprises, la mise en route de la transition énergétique et l'écologie industrielle et territoriale avec une moyenne de 2 intervenants et 35 participants,
- l'animation de 3 "rencontres de l'APPEL" sur la présentation de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), un retour d'expérience entre éco-entreprises et industriels, la visite de la station d'épuration de la Feyssine, totalisant 146 participants dont 92 adhérents de l'APPEL,
- l'animation de 3 "Cafés de l'APPEL" sur la performance énergétique, les réseaux sociaux et le référencement des sites internet (participation de 37 adhérents) et d'une réunion d'information avec le soutien de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) sur la réforme des études d'impact,
- des actions en matière de communication telles que l'envoi de 10 lettres d'information, la mise à jour du site internet et la présence de l'APPEL sur les réseaux sociaux et sa présence sur le salon Pollutec,
- du soutien des entreprises à l'export à travers une rencontre avec un partenaire italien, une action de promotion de 12 adhérents à travers l'édition d'un hors série du "French green tech magazine".

Les actions poursuivies par l'association APPEL présentent un bilan satisfaisant par rapport aux engagements initiaux.

c) - Programme d'actions pour 2013 et plan de financement prévisionnel

L'association APPEL interviendra en 2013 sur les actions suivantes :

- l'organisation et l'animation de 5 "Rencontres de l'APPEL", dans un objectif de réunir 200 entreprises,
- la continuité des actions du "Club Affaires" : stand communs sur les salons, organisation de rencontres entre adhérents et donneurs d'ordre, animation des Cafés de l'APPEL, réalisation d'une veille sur les appels d'offre et appels à projets, rédaction et envoi d'une lettre d'information mensuelle (actualités techniques, économiques et réglementaires, présentation des nouveaux adhérents),
- favoriser le développement de consortium et de regroupement pour des réponses en commun à des appels d'offre,
- la mise en place d'un plan de soutien à la création des emplois verts à travers une base de données de curriculum vitae (CV) et d'offres d'emplois dans le domaine de l'environnement et du développement durable sur le territoire,
- l'animation de groupes de compétences donnant lieu à des livrables tels que des journées de sensibilisation (15 à 20), des journées techniques.

Le budget prévisionnel de l'association APPEL pour l'année 2013, d'un montant de 150 000 €, est présenté ci-dessous :

Charges prévisionnelles	Montant (en €)	Ressources prévisionnelles	Montant (en €)
achats et charges externes	4 000	adhérents et sponsoring	93 000
charges de personnel	100 000	recettes des actions de l'Association pour la promotion des éco-entreprises lyonnaises (APPEL)	3 000
autres charges (impôts, taxes, dotations aux amortissements, frais financiers)	46 000	subvention de la Communauté urbaine de Lyon	50 000
		autres subventions publiques de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)	4 000
Total des charges	150 000	Total des ressources	150 000

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au profit de l'association APPEL dans le cadre de son programme d'actions 2013 ;

Le montant de la subvention accordée par la Communauté urbaine s'élevait à 70 000 € en 2012 et à 95 000 € en 2011 ;

Vu le dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au profit de l'association pour la promotion des éco-entreprises lyonnaises (APPEL) dans le cadre de son programme d'actions 2013,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association APPEL définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 6574 - fonction 90 - opération n°0P02O1576.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 26 juin 2013.